



Reclassement d'une personne inapte à son poste de travail

Par **brigeoute**, le **11/05/2010** à **16:46**

Bonjour, rn j'occupe un poste au traitement des recettes depuis 36 ans au sein d'une garde surface, je suis titulaire du poste. je suis secondée par une personne depuis plusieurs années. à l'heure d'aujourd'hui on veut me retirer cette collègue pour reclasser une personne reconnue inapte à son ancien poste de travail. j'ai dû former cette personne inapte, malgré mon refus, mais il s'avère que cette personne n'a pas les facultés de remplir cette tâche. rn Donc avons un moyen ou un recours quelconque pour pouvoir remettre les choses dans l'ordre? rn Si vous avez une réponse cela me serait sans doute très utile. mer ci d'avance rn Brigeoute

Par **julius**, le **14/05/2010** à **19:47**

Bonjour, rn rn Vous pouvez faire simplement remonter par voie hiérarchique votre constat, mais ce sera à votre employeur ou chef de secteur de prendre la décision. rn Pour rappel, c'est à l'employeur qui incombe la formation de la personne inapte sur un nouveau secteur, et c'est à lui de démontrer qu'il a mis tout en œuvre pour essayer l'intégration. rn rn Mais en cas de modification, cela ne veut pas dire que le poste reviendra à l'initial.